

Le 10 mai 2006

## **PLAN ONTARIEN POUR LUTTER CONTRE LA GRIPPE PANDÉMIQUE**

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée travaillent en collaboration avec les bureaux de santé publique locaux, les fournisseurs de soins primaires, les hôpitaux, les maisons de soins de longue durée et les fournisseurs de soins à domicile afin d'être prêts à faire face à une pandémie de grippe. Ces initiatives comprennent :

### **Élaboration de plans d'urgence**

Le gouvernement a mis sur pied le Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique qui s'aligne sur le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza. Le plan de la province donne des directives précises sur les rôles et responsabilités pour tous les ordres de gouvernement en matière de préparation et de réaction à une pandémie, ainsi que des directives opérationnelles pour le secteur des soins de santé.

### **Constitution de réserves d'agents antiviraux, de fournitures et de matériel**

Le gouvernement s'est engagé à constituer suffisamment de réserves d'agents antiviraux pour traiter 25 % de la population de la province, comme le recommande l'Organisation mondiale de la Santé.

Le gouvernement augmente aussi ses réserves de matériel de protection individuelle, par exemple de blouses de travail, de masques et de gants, pour permettre aux travailleurs de la santé de continuer à prodiguer des soins aux patients en cas de pandémie. Le but est d'avoir suffisamment de fournitures pour tous les travailleurs de la santé en Ontario pendant trois à quatre semaines afin de satisfaire à la brusque augmentation de la demande qui devrait atteindre 35 %.

Ces réserves viennent s'ajouter au plus de 15 000 trousseaux d'urgence pour lutter contre les infections – annoncées dans la déclaration d'aujourd'hui – qui seront distribuées à l'avance aux fournisseurs de soins de santé en cas de pandémie, plutôt que mises en réserve.

### **Vigilance en matière d'activité de la grippe**

La propagation de la grippe aviaire chez les oiseaux en Asie, en Europe et en Afrique est surveillée de très près. Les fonctionnaires du ministère travaillent avec leurs homologues du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et de l'Agence de santé publique du Canada.

L'Ontario participe au système fédéral de surveillance de la grippe qui surveille les souches de la grippe qui circulent au Canada.

En Ontario, le système actuel de surveillance de la grippe s'occupe de recueillir les exposés de cas en provenance des bureaux de santé publique locaux et des laboratoires, ainsi que les rapports d'irruptions de maladies respiratoires dans les institutions.

## **Élaboration de renseignements pour le public et les fournisseurs de soins de santé**

On peut se procurer des renseignements sur la planification dans le domaine de la santé en cas de pandémie, y compris le Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique sur : [www.health.gov.on.ca/pandemic](http://www.health.gov.on.ca/pandemic). Ce site contient également des renseignements à l'intention des employeurs.

Les membres du personnel du ministère ont fait plus de 100 discours et autres présentations sur la préparation en cas de pandémie. De plus, vous trouverez sur le site internet du ministère une brochure intitulée « Ce qu'il faut savoir sur la grippe pandémique », disponible en 24 langues.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer  
Bureau du ministre  
416 327-4320

John Letherby  
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
416 314-6197

*Also available in English.*

[www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca)